



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

ARRETE MUNICIPAL PM-060-2024

Portant autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Roquebrussanne,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.3341-1 et suivants et R.3353-1 relatifs à la répression de l'ivresse publique et les articles L.3342-1 et suivants relatifs à la protection des mineurs contre l'alcoolisme,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.411-1, R.411-8, R.411-26 et R.417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal relatif à la répression des violations aux arrêtés municipaux,

Vu l'arrêté n°02/2017 du 02 janvier 2017 portant réglementation générale relative à l'implantation de fourgons magasins sur le territoire communal.

Vu l'arrêté PM-017-2023 du 24 janvier 2023 portant sur la réglementation générale d'occupation du domaine public

Vu l'arrêté municipal n°2020/082 du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signatures au 4^{ème} adjoint, madame Sabine FONTANILLE,

CONSIDERANT la demande formulée par madame FLORIS Amélia pour le compte de la société « LE DOUDOU GOURMAND » (Food truck) visant à obtenir une autorisation d'occupation du domaine public sur le territoire de La Roquebrussanne,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de réguler l'utilisation du domaine public afin d'éviter les conflits d'usages,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous les usagers de la voie publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La société « LE DOUDOU GOURMAND » est autorisée à occuper le domaine public en installant le véhicule de marque FIAT, de type DOBLO immatriculé EJ-869-GM sur l'esplanade René AUTRAN face au « Pump Track », chemin des Molières, parcelle cadastrée C 881, l'ensemble des mercredis, samedis et dimanches à compter de la signature de cet arrêté jusqu'au dimanche 29 décembre 2024 inclus, de 14h00 à 20h00 dans le cadre de la vente de plats à emporter.

Un point d'accès au réseau électrique est mis à disposition du permissionnaire. Celui-ci est implanté sur la façade de la Maison du Temps Libre.

ARTICLE 2 :

Le permissionnaire s'acquittera d'une redevance forfaitaire de 10 euros (10.00€) par jour d'occupation (arrêté PM-017-2023 du 24 janvier 2023 portant sur la réglementation générale d'occupation du domaine public). Le non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

ARTICLE 3 :

Le permissionnaire s'engage au respect de l'ensemble des lois et règlements afférents à son activité. Une infraction aux dites lois et règlements entraîne de plein droit l'annulation du présent.

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tous agents des Forces de Sécurité Intérieures habilités à dresser procès-verbal, conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.

Tout stationnement constaté comme étant gênant donnera lieu à la mise en fourrière du véhicule par la Police Municipale ou la Gendarmerie Nationale, conformément aux conditions prévues aux articles L.325-1 à L.325-3 et L.417-10 du code de la route.

ARTICLE 4 :

Le permissionnaire veillera à préserver les droits des tiers, sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait de son activité. Il prendra toutes mesures propres à garantir la sécurité du public. Il veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. **En cas de détérioration, dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.**

ARTICLE 5 :

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, ou pour une raison d'intérêt général.

Cet arrêté n'ouvre pas dérogation à l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie où le public pourra le consulter aux heures d'ouverture.

ARTICLE 7 :

Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication ; ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse de la commune si un recours administratif gracieux a été déposé. L'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Maire La Roquebrussanne, monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Var et la Police municipale de la commune de La Roquebrussanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

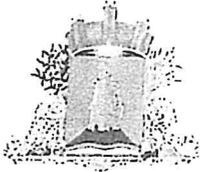
ARTICLE 9 :

Le présent arrêté est dispensé de transmission au représentant de l'Etat en application de l'article L.2131-2 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est exécutoire dans les conditions prévues par l'article L. 2131-1 dudit code.

Fait à La Roquebrussanne, le jeudi 29 février 2024

Le Maire
Michel GROS
Et par délégation du Maire
Madame Sabine FONTANILLE, 4^{ème} adjoint

The image shows a blue circular official stamp of the 'POLICE MUNICIPALE' of La Roquebrussanne. The stamp features a central emblem with a crown and a sword, surrounded by the text 'POLICE MUNICIPALE' and 'LA ROQUEBRUSSANNE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.



La Roquebrussanne



ACCUEIL/STANDARD
 Tel : 04.94.37.00.90
 Fax : 04.94.86.81.72
vielocale@laroquebrussanne
 06.78.57.70.57
 Hôtel de ville
 31 rue Georges Clemenceau
 83136 La Roquebrussanne
www.la-roquebrussanne.fr

DEMANDE D'EMPLACEMENT

Je soussigné(e), Mme D. Fais et metier
 Adresse 434, chemin du Vallon de Castel 83136 La Roquebrussanne

Tel : 06.71.61.70.55 Portable : 06.96.44.83.16
 @mail : fedudougourmand@gmail.com

Raison sociale : micia em tropaise

(prise normale) 1er essai à partir 21/02

Souhaite obtenir un emplacement pour :

- La foire du
- Un emplacement sur : le pump park

Descriptif de l'activité exercée : vente ambulante en alimentaire, sucrée et salée... nous proposons des glaces, des crêpes et gaufres en salées et sucrées... prochainement nous proposerons des pâtisseries artisanales

Descriptif des produits commercialisés : "
Jours de présence { les mercredis } pendant période scolaire
14h - 20h { les samedis } La journée hors intempérie et
 { les dimanches } événements privés
Tous les jours durant les vacances scolaires

.....
.....
Nombre de mètres linéaires souhaités : 6 mètres.....

Besoins en eau ou en électricité : oui non

Numéro de Siret : 527 627 574 00025

N° immatriculation au registre du commerce,

Fait à La Roque Blaussonne

Signature: 

Le 13/02 / 2024

Liste des pièces à fournir

- ⇒ une photocopie d'une pièce d'identité
- ⇒ un justificatif d'inscription au registre de commerce de la chambre du Commerce et de l'industrie, ou au registre des artisans de la chambre des métiers, ou au registre des associations du Tribunal d'Instance. S'il y a un conjoint collaborateur la mention « conjoint » doit apparaître sur le justificatif.
- ⇒ une attestation d'assurance
- ⇒ une copie de la carte grise du véhicule ainsi que du contrôle technique en règle

Concernant les professionnels ayant un domicile ou une résidence fixe :

- ⇒ une photocopie de la carte justifiant la possibilité d'exercer l'activité de non sédentaire (validée tous les deux ans par les services préfectoraux) ou pour les nouveaux déclarants exerçant une activité ambulante, une photocopie de l'attestation provisoire (valable 1 mois) remise préalablement à la délivrance de la carte.

Concernant les professionnels n'ayant pas de domicile ou une résidence fixe :

- ⇒ une photocopie ou présentation du livret spécial de circulation modèle « A » portant mention du numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés et/ou du répertoire des métiers. Ces mentions doivent être validées tous les deux ans.
- ⇒ Pour les professionnels n'ayant pas de domicile fixe, qui ont des salariés, leur est demandé la photocopie de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou l'attestation provisoire de leur employeur ainsi que la photocopie d'un bulletin de paie datant de moins de 3 mois.

Concernant les exploitants agricoles et les pêcheurs professionnels :

- ⇒ une photocopie de tous les documents permettant d'attester de leur qualité et faisant foi.
- ⇒ une photocopie d'une attestation des services fiscaux justifiant de la profession de producteur agricoles exploitants
- ⇒ tous documents permettant aux pêcheurs d'attester de leur inscription au rôle d'équipage délivrée par l'Administration des affaires maritimes.

RAV le 6/02/24
à 15h
Journé

FLORIS Amélia
431 Chemin du Vallon de Castel
83136 La Roquebrussanne
Tel : 06 71 64 70 55

187

Mairie de LA ROQUEBRUSSANNE
Avenue G. Clemenceau
83136 LA ROQUEBRUSSANNE

⇒ Amélia.floris83@guil.com

Fait à La Roquebrussanne le 23/01/2024

Objet : Demande de stationnement Food truck

Monsieur Le Maire,

Nous nous sommes rencontrés lors de vos vœux, et nous vous avons fait part de notre projet de Food truck, ceux auquel vous aviez l'air plutôt favorable.

Je vous sollicite donc afin de vous demander officiellement, un emplacement sur la voie publique proche des établissements scolaires afin de proposer des goûters gourmands tels que des crêpes, des gaufres et des glaces entre autres à la sortie scolaire. Nous souhaiterions également, proposer une pause gourmande proche du Pump track, afin que les parents comme les enfants se retrouvent autour de notre établissement ambulant pouvant se restaurer assis autour de quelques tables que nous installerions.

Nous souhaiterions nous installer à jour réguliers et heures régulières afin de créer un rendez-vous gourmand pour les enfants et les parents.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués..

Mme FLORIS Amélia

FLORIS

Certificat provisoire permettant l'exercice d'une activité ambulante

LIMITE VALIDITÉ : 07/03/2024

Nom de naissance : FLORIS

Nom d'usage (s'il y a lieu) : -

Prénoms : AMELIA

Né(e) le : 22/09/1987 à : MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT

Nationalité : Française

Domicile :
431 - CHE DU VALLON DE CASTEL
83136 LA ROQUEBRUSSANE

N° unique d'identification (Siren) : 527627574

Activité ambulante exercée:
FOOD TRUCK

Carte délivrée par : la Chambre de métiers et de l'artisanat de région
PACA : Délégation du Var

Le : 07/02/2024

La carte permettant l'exercice d'une activité ambulante est en cours de
fabrication.



Greffé du Tribunal de Commerce de Draguignan

PALAIS DE JUSTICE
11 RUE P CLEMENT
CS 60223
83006DRAGUIGNAN CEDEX

Code de vérification : 6MCgOnT4FN
<https://controle.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 2024A00095

Extrait Kbis

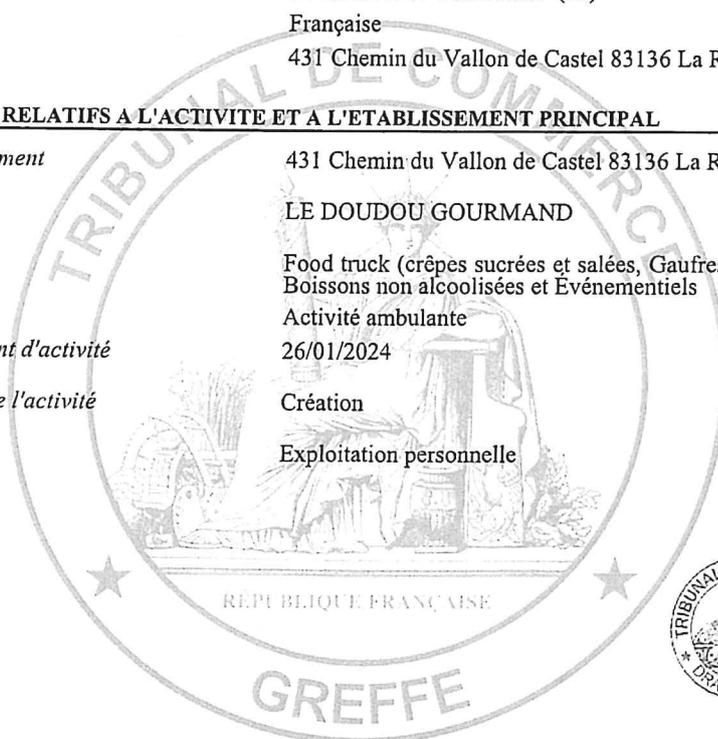
EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 27 février 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE

Immatriculation au RCS, numéro 527 627 574 R.C.S. Draguignan
Date d'immatriculation 02/02/2024
Nom, prénoms **FLORIS Amélia, Sylvie, Renée**
Date et lieu de naissance Le 22/09/1987 à Marseille (13)
Nationalité Française
Domicile personnel 431 Chemin du Vallon de Castel 83136 La Roquebrussanne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 431 Chemin du Vallon de Castel 83136 La Roquebrussanne
Nom commercial LE DOUDOU GOURMAND
Activité(s) exercée(s) Food truck (crêpes sucrées et salées, Gaufres, pâtisseries sèches) ; vente de Boissons non alcoolisées et Événementiels
Type d'activité Activité ambulante
Date de commencement d'activité 26/01/2024
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation personnelle



Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**



6W2J 001007 001003
STING_SIR_CERT
CI 180503-00001497



LE DOUDOU GOURMAND
MADAME AMELIA FLORIS
431 CHEMIN DU VALLON DE CASTEL
83136 LA ROQUEBRUSSANNE
FRANCE

Service Info Sirene
0972 72 6000 (prix d'un appel local)

A la date du 29/01/2024



Description de la personne

Identifiant SIREN 527 627 574
Identifiant SIRET du siège 527 627 574 00025
Nom FLORIS
Nom d'usage
Prénoms AMELIA SYLVIE RENEE
Date et lieu de Naissance 22/09/1987 - MARSEILLE (13)
Activité Principale Exercée (APE) 5610C Restauration de type rapide
Date de prise d'activité 26/01/2024

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET 527 627 574 00025
Adresse 431 CHE DU VALLON DE CASTEL
83136 LA ROQUEBRUSSANNE
Enseigne
Activité Principale Exercée (APE) 5610C Restauration de type rapide
Date de prise d'activité 26/01/2024
Effectif salarié à la prise d'activité 0

Mise à jour effectuée

Événement inscription ou réinscription de l'entreprise au répertoire Sirene
Date de l'événement 26/01/2024
Référence : déclaration n° J00053880514
Transmise par Guichet Unique Électronique 05

Attention : conservez précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.



Service Client Contrat
AVENUE MARCHEL JUN
12000 ARLES
Tél. : 09 69 39 49 49
www.macif.fr

Vos références
Sociétaire n° 16950212

Mme AMELIA FLORIS ET
431 CHEMIN DU VALLON DE CASTEL
83136 LA ROQUEBRUSSE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
COMMERCANT NON SÉDENTAIRE

La MACIF, représentée par JEAN-PHILIPPE DOGNETON, Directeur Général, certifie que Madame El AMELIA FLORIS a souscrit un contrat Multigarantie Activité Professionnelle n° 16950212 intercalaire P001 à effet du 9 février 2024.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par l'assuré dans le cadre de son activité Restauration mobile/Food truck exercée sur les foires et marchés, pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à des tiers et/ou à ses clients y compris ceux résultant d'incendie et d'explosion.

Ces garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées aux conditions générales et particulières.

La présente attestation est valable pour la période du 13/02/2024 au 31/03/2025, sous réserve d'une suspension des garanties ou d'une résiliation anticipée du contrat.

L'échéance annuelle du contrat est fixée au 1er avril.

Fait à Niort, le 13 février 2024

Le Directeur Général
JEAN-PHILIPPE DOGNETON

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)																																																								
3. VALABLE DU AU Jour Mois Année Jour Mois Année 09 02 24 31 03 25 (Ces deux dates comprises).		4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/18950212		Mme AMELIA FLORIS EI 431 CHEMIN DU VALLON DE CASTEL 83136 LA ROQUEBRUSSANNE																																																								
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur EJ-869-GM		6. Catégorie du véhicule* C				7. Marque du véhicule FIAT SCUDO																																																						
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir www.cobx.org				10. Cette carte a été délivrée par :  1 rue Jacques Vandier 79037 NIORT CEDEX 9																																																								
<table border="1"> <tr><td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY^(*)</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td></tr> <tr><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td><td>N</td></tr> <tr><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>AZ^(*)</td></tr> <tr><td>BIH</td><td>BY</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>RUS</td><td>SRB^(*)</td><td>TN</td><td>TR</td></tr> <tr><td>UA</td><td>UK</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>				A	B	BG	CY ^(*)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ^(*)	BIH	BY	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB ^(*)	TN	TR	UA	UK										11. Signature de l'assureur 	
A	B	BG	CY ^(*)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN																																																		
GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N																																																		
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ^(*)																																																		
BIH	BY	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB ^(*)	TN	TR																																																		
UA	UK																																																											
<p>(*) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter http://gc-territorial-validity.cobx.org</p>				<p>La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre. Pour toute information, contactez-nous au : De France : 09 69 39 49 49 De l'étranger : +33 9 69 39 49 49 ou retrouvez-nous sur www.macif.fr</p>																																																								
<p>* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE : A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE</p>																																																												

Déclaration concernant les établissements préparant,
transformant, manipulant, exposant, mettant en vente,
entreposant ou transportant des denrées animales ou
d'origine animale (Activités non soumises à agrément
sanitaire) - Cerfa 13984*05

Date de la démarche : 28/02/2024
Référence : 2024-00015534
Provenance : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Identification de l'établissement

Numéro SIRET : 52762757400025
Nom de l'enseigne, nom / immatriculation du navire (le cas échéant) : AMELIA FLORIS
Adresse de l'établissement : 431 CHEMIN LE VALLON DE CASTEL 83136 La
Roquebrussanne France
Adresse de réalisation des activités déclarées : 431 CHEMIN LE VALLON DE CASTEL
83136 La Roquebrussanne France
Responsable juridique de l'établissement : Madame floris amélia

Coordonnées et fonction de la personne à contacter

Identité : Madame floris amélia
Fonction

Veillez cocher la case correspondant à la fonction de la personne à contacter : Salarié /
Employé

Coordonnées de contact

Numéro(s) de téléphone : 0671647055
Adresse mél à laquelle sera envoyé l'accusé d'enregistrement de la présente déclaration :
ledoudougourmand@gmail.com
Autorisez-vous l'administration à communiquer avec vous par cette adresse de messagerie? :
Oui par l'adresse indiquée ci-dessus

Nature de la déclaration

S'agit-il d'une première déclaration ou de l'actualisation d'une déclaration antérieure? :
Première déclaration

Effectif de production

**Veillez saisir le nombre maximum de personnes travaillant directement au contact des
denrées alimentaires** : 1
**Veillez saisir le nombre moyen de personnes travaillant directement au contact des denrées
alimentaires** : 1

Locaux

Veillez cocher la case correspondant au type d'usage des locaux : Les locaux sont à usage mixte : privé / professionnel

Utilisation éventuelle d'un atelier collectif tiers non rattaché à l'établissement demandeur

Utilisez-vous un atelier collectif tiers non rattaché à l'établissement déclarant? : Non

Nature des activités exercées

Veillez sélectionner une catégorie d'activité parmi celles proposées : Activités de restauration commerciale

Restauration commerciale

Fonctionnement : Rapide

Veillez préciser le nombre de places assises : 0

Particularités éventuelles : Véhicule boutique ("foodtruck")

Activité supplémentaire à déclarer
Engagement

Identité du responsable juridique de cette déclaration : Madame floris amélia

Au nom de l'entreprise ci-avant désignée, que je déclare pouvoir légalement représenter, je :

- certifie l'exactitude des informations fournies dans la présente déclaration ;
- m'engage à mettre en place le plan de maîtrise sanitaire (bonnes pratiques d'hygiène et procédures fondées sur les principes HACCP ; une instruction du ministère en charge de l'agriculture précise les mesures d'assouplissement permises pour ce plan de maîtrise sanitaire) ;
- m'engage à faire une actualisation des informations fournies à chaque changement d'adresse ou d'activité.



NS BTP PACA

NS BTP PACA
582 Chemin de Collobrières
83390 CUERS

FLORIS Amélie
431 Chemin du Vallon de Castel
83136 La Roquebrussanne
Fait à CUERS le 28/02/2024

Attestation de conformité Food truck

ATTESTATION de CONFIRMITE

Je Soussigné Mr FLORIS Norbert gérant de la Société NS BTP PACA atteste que le Food TRUCK appartenant à Mme FLORIS Amélie est conforme en plomberie et électricité.

Mr FLORIS Norbert

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes

DATE DU CONTRÔLE : 9 novembre 2016
N° DE CONTRÔLE : VUL/16.059170
CARROSSIER (nom et adresse) : HEDIMAG SAS - 59 rue de vieux Berquin - 59190 Hazebrouck
DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION : 5 septembre 2017 (Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE ⁽²⁾

(D 1) Marque : FIAT

(D 2) Type Variante Version : 263 YXC1A LR2CN

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : ZFA26300006D15742

(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) : 2440

(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (Kg) : -

(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) : 2025

(G 1) Poids à vide national (PV) (Kg) : 1950

(J 1) Genre national : VASP

(J 3) Carrosserie (désignation nationale) ⁽³⁾ : MAGASIN

(P 6) Puissance administrative (CV) : 4

(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

Voir certificat de conformité du véhicule de base les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (U1), (U2), (V7) et (V9)

DIMENSIONS

Largeur (m) : 1.850 Longueur (m) : 5.320 Surface (m²) : 9.84

ENGAGEMENT DU CARROSSIER

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité ⁽¹⁾ ;
 - dans l'accord fourni par son service technique ⁽¹⁾ ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule n'est pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé autre que ceux cités dans l'annexe XII de l'arrêté du 19 juillet 1954 susvisé;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à Hazebrouck

Le 9 novembre 2016

Signature et cachet du carrossier qualifié



HEDIMAG
59 rue de vieux Berquin
59190 Hazebrouck

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données du certificat de conformité du véhicule incomplet

(3) J3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules.



Saint Maximin, le 18 septembre 2023.

ATTESTATION D'ENTREE EN FORMATION

Le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région PACA, atteste que :
Madame Amélia FLORIS est entré(e) en formation « CAP PATISSIER » pour la période
du 18/09/2023 au 14/06/2023 et suit les cours au CFA Régional - Campus de Saint-
Maximin de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA.

Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR LE PRÉSIDENT
Le Chef d'établissement
Thierry LUT



